

SEANCE DU 09 JUIN 2023

DATE DE CONVOCATION : 30 Mai 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 10
NOMBRE DE POUVOIRS : 03
NOMBRE DE VOTANTS : 13

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme DRUON Odile, Adjointe au Maire.

Etaient présents : *Druon Odile, Gollunski Carole, Defaut Pascal, Dufernez Géry, Delfolie Wattiez Jocelyne, Laurent Marie-Dominique, Petit Christophe, Lemay Anne, Deroo Matthieu, Sénéchal Valentin.*

Absents excusés : *Dubois Jacques ayant donné pouvoir à Druon Odile, Caron Marie-Christine ayant donné pouvoir à Gollunski Carole, Demonchy David ayant donné pouvoir à Defaut Pascal, Lecoeuvre Francine*

Autres absents : *Robert Francis,*

M. Pascal DEFAUT a été élu secrétaire

ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Conformément au décret n° 2023-257 du 06 Avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, les élections concernant le renouvellement des sénateurs de la série 1, dont relève le département du Nord, auront lieu le 24 septembre 2023.

Le collège électoral est composé des sénateurs et députés du Nord, des conseillers régionaux de la section départementale du Nord, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux (art. L.280 du code électoral).

Il faut donc procéder à l'élection des délégués et suppléants qui voteront pour les élections sénatoriales.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Madame DRUON Odile, Adjointe au Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. DUFERNEZ Géry, Mme DELFOLIE WATTIEZ Jocelyne, M. DEROO Matthieu, M. SÉNÉCHAL Valentin.

Vu le code électoral et notamment ses articles L.279 à L.293, R.131 à R.148 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2113-11, L.2121-2, L.2121-15 à L.2121-18, L.2121-20, L.2121-23, L.2121-25, L.2121-26 et L.2122-17 ;
Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour

l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire NOR/INTA/IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Les listes déposées et enregistrées :

La liste « Agissons ensemble pour Nivelles »

7. M. DUBOIS Jacques, titulaire
8. Mme GOLLUNSKI Carole, titulaire
9. M. DEFAUT Pascal, titulaire
10. Mme DRUON Odile, suppléant
11. M. DUFRERNEZ Géry, suppléant
12. Mme LAURENT Marie-Dominique, suppléant

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote sans débat et par scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 13
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 13

A obtenu :

- Liste « agissons ensemble pour Nivelles » : 6 sièges

Madame DRUON Odile, Adjointe proclame les résultats définitifs :

Liste « agissons ensemble pour Nivelles » : 6 sièges dont 3 titulaires et 3 suppléants.

Lu et approuvé
Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Odile DRUON

